

## Communiqué de presse

### COVID-19 : des soutiens cantonaux à la culture

**En complément aux mesures de soutien à la culture prévues par la Confédération – et cofinancées par le Canton et la LoRo – le Grand Conseil neuchâtelois a alloué, en décembre 2021, une enveloppe financière de 700'000 francs pour le renouvellement d'aides forfaitaires cantonales. À ce titre, 380'000 francs ont pu être engagés en soutien aux actrices et acteurs culturels. Quinze bourses de recherche ont par ailleurs été décidées afin de soutenir des domaines culturels particulièrement fragilisés par la crise sanitaire.**

Depuis le début de la pandémie, des soutiens financiers ont été apportés au domaine de la culture par le biais des mesures prévues par la Confédération, mises en œuvre et cofinancées par les cantons. Afin d'apporter un soutien supplémentaire aux actrices et acteurs culturels, le Grand Conseil neuchâtelois a souhaité, en décembre 2021, qu'une aide forfaitaire complémentaire pour les actrices et acteurs culturels soit renouvelée par le Canton.

À l'instar des aides forfaitaires qui avaient été versées en 2020 durant les mois de fermeture, un soutien cantonal a ainsi pu être proposé aux actrices et acteurs culturels. Ces derniers ont pu obtenir un montant de 1'800 francs par mois pour la période allant de novembre 2020 à avril 2021, déduction faite des indemnités touchées durant ces 6 mois (indemnisations, APG, aides d'urgence Suisseculture Sociale, chômage, etc.).

À l'issue du délai fixé, 49 demandes ont été comptabilisées. Parmi les domaines d'activités représentés, la majorité des demandes concernaient les domaines de la musique (35%), des arts visuels (33%) et des arts de la scène (25%). Au total, 380'000 francs ont pu être versés. À titre de comparaison, 92 demandes étaient parvenues au service de la culture en 2020 pour un montant total versé de près de 700'000 francs.

Dans le même souci d'un soutien pertinent, une partie du montant non attribué sera employé à soutenir des domaines culturels particulièrement frappés par la pandémie, à savoir ceux précisément évoqués ci-avant.

#### **Des mesures cantonales complémentaires**

La levée des mesures sanitaires n'a pas induit un retour direct à une situation de normalité pour les domaines culturels. Afin d'apporter un soutien supplémentaire aux actrices et acteurs culturels neuchâtelois dans cette phase de relance des activités artistiques, le Canton de Neuchâtel met donc en place une mesure cantonale ciblée, sous la forme de bourses.

Par ce biais, il souhaite offrir la possibilité aux artistes professionnel-e-s du domaine des arts visuels, des arts de la scène et des musiques actuelles de développer et de travailler à leurs projets artistiques. Il s'agit de leur permettre de se consacrer à la première phase d'un projet de création, à savoir la recherche. Alors que les dispositifs de soutien se concentrent habituellement sur la création et la diffusion, cette première étape constitue toutefois une démarche essentielle dans un processus de création, permettant ainsi aux actrices et acteurs culturels de faire mûrir leur projet et de développer leur pratique artistique. Afin de contribuer au financement de cet objectif, le service de la culture met au concours 15 bourses de recherche de 10'000 francs. Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 4 juillet 2022.

En parallèle, les entreprises, actrices et acteurs culturels peuvent être indemnisés pour leurs pertes financières jusqu'à fin juin 2022. Les entreprises culturelles et les actrices et acteurs culturels qui se regroupent en une association peuvent également demander des soutiens pour leurs projets de transformation jusqu'à la fin de l'année 2022 (dernier délai au 31 octobre 2022 pour le dépôt des demandes). Finalement, le service de la culture continue d'apporter un soutien financier à de nouveaux projets, à des créations et à des reprises d'événements par le biais de ses dispositifs ordinaires, intégralement maintenus.

Retrouvez toutes les informations sur [www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture).

**Contacts :**

**Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC), tél. 032 889 61 00 ;**

**Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture, tél. 032 889 69 08.**

Neuchâtel, le 2 mai 2022